

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

**Déclaration de Maladie**

M22- 0017820

198187

## Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5920

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HALIMA Mokbennell

Date de naissance : 23/10/1954

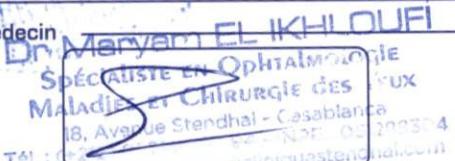
Adresse : Dakhlaia @ hotmail.com

Tél. : 06.08.99940

Total des frais engagés : 666,60 Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 06/02/2014

Nom et prénom du malade : HALIMA Mokbennell

Age :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 06/02/2014

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/02/18	C-S		800,00	DR M. YAHY EL IKHLOUFI SPECIALISTE EN OPHTHALMOLOGIE MALADIES CHIRURGIE DES YEUX 18, Avenue Sidi Khal - Casablanca +212 0524 471 56 - MDP +212 524 471 524 el.ophthalmologie@cliniquestendia.com

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
EL Bahr	20121214	716310
Pharmacie Nassim El Bahr		

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

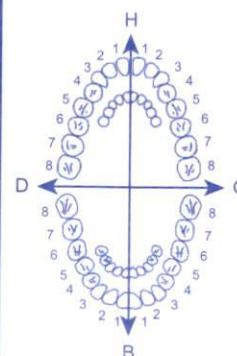
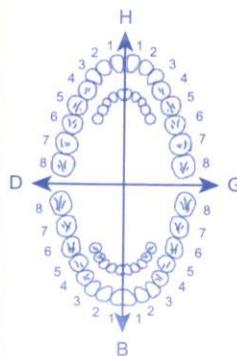
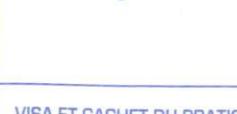
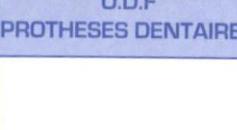
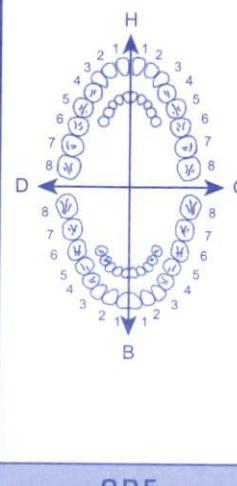
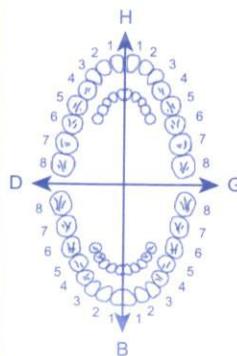
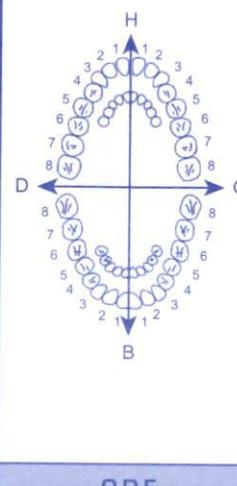
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F**  
**PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Diplômée des facultés de médecine de Rabat et Paris  
Diplômée en "Surveillance Oculaire", Université de Brest, France  
Diplômée en "Imagerie Rétinienne et Traitements Maculaires",  
Université Paris 12, France



PT240130160952

20 février 2024

**Mr HALIOUA MOHAMED**

$$47,75 \times 2 = 95,5$$

PHYLARM. lavage cl

84,30

1 lavage 2 fois / jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

90,70

OPATANOL: collyre cl



APRES AVIS MEDICAL

9 3 1 40

1 goutte 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 Mois

OPTIPRED

157,00  $\times$  3 = 471,00

THEALOSE



1 goutte x 3 / jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois

7 6 5,40

Dr. HAPPI Badr  
Dentiste en Pharmacie  
6, Lot Nassim El Bahr Sidi Rahal Chatil  
Tél: (+212) 05 22 47 15 94 - Fax: (+212) 05 22 99 34 51  
Pharmacie Nassim El Bahr

Dr. Maryam EL IKHLOUFI  
Spécialiste en Clinique Stendhal - Casablanca  
Rue Stendhal - Cité Plateau - Casablanca  
Tél: (+212) 05 22 47 15 94 - Fax: (+212) 05 22 99 34 51  
Email: ophtalmologie@cliniquestendhal.com

18, Avenue Stendhal - Cité Plateau - Casablanca

Tél : (+212) 05 22 47 15 94 Fax : (+212) 05 22 99 34 51

E-mail : ophtalmologie@cliniquestendhal.com

VR2/62C1OMAR/0722

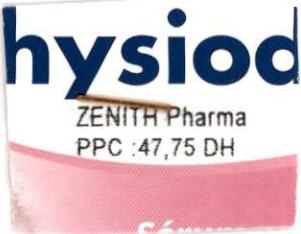
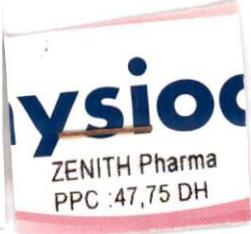
MA



Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH

STERILE A  
مُعْقَم

تاريخ أول فتح  
Date de première ouverture



أوبتيبرد®  
*Optipred*

Lot: A L 0 4 0 4  
Fab: 10 3  
Exp: 10 25  
PPV: 23 DH 40



STERILE A  
مُعْقَم  
 تاريخ أول فتح  
Date de première ouverture

Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH

VR2/62C1OMAR/0722

VR2/62C1OMAR/0722



Distribué au Maroc par :  
Laboratoires SOTHEMA  
B.P. N°1, 27182 Bouskoura - Maroc  
PPC : 157,00 DH

6 118001 070442  
Laboratoires Sothema Bouskoura  
Opantanol® 1mg/ml collyre en solution  
Flacon de 5ml  
AMM Maroc N° 96R1/20DMP/21/MAJ  
PPV : 84.80 DH